

MÉMOIRE DÉPOSÉ À
LA COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Ville de Montréal

Consultation

4 juin 2015



M. Amir Karim

Vice-Président, Développement des affaires

Polykar

MÉMOIRE DE POLYKAR À LA COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

A PROPOS DE POLYKAR

Fondée par Elyse Damjee et Aziz Karim en 1987, Polykar est une entreprise familiale qui est devenue un des principaux acteurs au Canada dans la fabrication des sacs à déchets industriels, commerciaux et institutionnels et de l'emballage alimentaire. La société a également développé une expertise dans la fabrication des sacs compostables et dans le recyclage des plastiques.

L'entreprise a un chiffre d'affaires de plus de \$30 millions de dollars par année et emploie près de 100 personnes à Ville Saint-Laurent.

Polykar vend ses produits et services aux distributeurs de produits sanitaires, de produits et d'emballage alimentaires et à des convertisseurs à travers l'Amérique du Nord. Plus de 70% de nos ventes se font à l'extérieur du Québec.

Polykar participe de manière significative aux associations de l'industrie et est membre de l'Association canadienne de l'industrie des plastiques (ACIP - <http://www.plastics.ca/>), l'Association canadienne des fournisseurs de produits sanitaires (ACFPS - <http://cssa.com/>), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI - <http://www.cfib-fcei.ca/>), et le Conseil canadien du compost (CCC - <http://www.compost.org/>).

Polykar est le premier manufacturier au Canada à posséder les deux certifications **ISO 9001:2008** et **ISO 14001:2004**, toutes les deux obtenues en 2003. Polykar a également reçu le **prix ICI ON RECYCLE!** en 2009 de l'organisme public Recyc-Québec pour son excellence en gestion des déchets.

Nous aimerions clarifier que Polykar ne fabrique pas de sacs à emplettes.

INTRODUCTION

Tous d'abord, nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion de contribuer à la discussion sur les sacs d'emplètes en plastique et à la prise de décision quant à leur bannissement de la ville de Montréal.

Madame Lefebvre, votre commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a pour mandat d'évaluer et de mesurer les impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un éventuel bannissement des sacs d'emplètes. Le fait que vous permettez aux acteurs de la société civile de se prononcer sur ce dossier pour

arriver à des recommandations objectives et impartiales est un acte démocratique louable que nous désirons saluer aujourd'hui.

Nous voudrions soumettre dans notre mémoire 5 points que nous considérons importants sur ce dossier :

- 1. Un portrait des manufacturiers de l'industrie du plastique**
- 2. Quel est l'objectif visé en bannissant les sacs d'emplettes?**
- 3. Les sacs d'emplettes ne sont pas à usage unique**
- 4. Le consommateur est le grand perdant dans cette initiative**
- 5. Les alternatives ont des effets environnementaux qui sont plus néfastes à l'environnement**

Portrait de l'industrie du plastique

Dans ce dossier sur le bannissement des sacs de plastique, l'industrie est souvent perçue comme étant une industrie désuète, qui ne se préoccupe pas de l'environnement, et qui serait même en déclin. La réalité est toute autre et c'est pour cela que nous proposons de dresser un bref profil de l'industrie et le rôle important que les manufacturiers québécois jouent au sein de l'industrie du plastique.

Selon, l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, nous avons plus de 3,200 entreprises qui œuvrent dans ce secteur, qui emploient près de 100,000 travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires d'environ \$30 milliards de dollars annuellement.

Nous sommes fiers de souligner à la Commission que la grande région montréalaise est dotée d'une importante industrie locale d'emballage flexible et que notre ville a servi d'incubateur pour plusieurs entreprises telle que la nôtre, Polykar, qui sont par la suite devenues des joueurs majeurs et ont connues une expansion à travers l'Amérique du Nord.

Si nous prenons l'exemple de Polykar, notre entreprise a doublé de taille en 5 ans et nous avons investi plus de \$20 million en immeubles, équipements de fine pointe et en infrastructure durant cette période.

Nous avons aussi un profil environnemental sans reproche. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, nous sommes certifiées ISO 14001, avons la plus haute cote de performance chez Recyc-Québec, et fabriquons tous nos produits à partir d'une usine certifiée LEED argent. Je vous parle de Polykar comme un exemple parmi tant d'autres de ce que les fabricants d'emballages de plastique sont devenus.

De plus, tous les acteurs de l'industrie, comme nous, font des investissements année après année pour améliorer notre productivité et continuer à innover.

Permettez-moi de vous donner 2 exemples concrets. Le Québec (à travers le BNQ) était à l'avant-garde pour le développement de normes pour les sacs compostables, qui sont les seuls sacs qui se biodégradent à 100% en compost. Basé sur cet expertise, Polykar est devenu aujourd'hui un des plus importants fabricants de sacs pour le compostage au pays et cela malgré que le compostage ne sera pas une réalité au Québec avant 2020 et que certaines municipalités (dont Montreal malheureusement) tergiversent sur l'usage de sacs certifiés compostables pour la collecte des matières organiques.

Vu notre important secteur agro-alimentaire au Québec, Montreal est aussi devenu une plateforme pour la fabrication de films multicouches qui permettent par exemple d'emballer des aliments qui auront une durée de vie plus longue sur les tablettes.

Donc, nous avons ici au Québec une industrie du plastique, particulièrement d'emballages, qui est florissante, productive et à la fine pointe des plus nouvelles technologies, tout en étant attentionnée aux impacts environnementaux de nos procédés de fabrication et de nos produits.

Quel est l'objectif visé en bannissant les sacs d'emplètes?

Nous demeurons perplexe quant à l'objectif ultime qui est visé en bannissant les sacs d'emplètes.

Est-ce de s'attaquer à un symbole si visible de notre surconsommation? Est-ce d'éliminer un produit qui cause problème dans notre système de récupération et de recyclage? Ou est-ce de réduire la quantité de déchets qui se dirigent vers les sites d'enfouissements?

Si on veut s'attaquer à la surconsommation de sacs d'emplètes, nous pensons que Montréal a déjà démontré qu'elle est une chef de file au Canada avec l'implantation en 2008 du Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes. Le but du Code volontaire de bonnes pratiques était de réduire la quantité de sacs d'emplètes envoyés à l'élimination chaque année au Québec. Pour y arriver, les objectifs suivants avaient été identifiés par les divers partenaires :

1. Soutenir la réduction du nombre de sacs d'emplètes distribués ;
2. Favoriser l'utilisation de sacs réutilisables et d'autres contenants durables ;
3. Encourager le réemploi des sacs d'emplètes ;
4. Favoriser la récupération et le recyclage des sacs d'emplètes ;
5. Assurer un effort d'information, de sensibilisation et d'éducation constant à l'égard des bonnes pratiques.

En juillet 2012, une étude présentée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs confirmait que les Québécois avaient réduit de 52 % leur utilisation de sacs d'emplètes à usage unique entre 2007 et 2010, atteignant ainsi l'objectif fixé plus tôt que prévu. Les consommateurs québécois ont modifié leurs habitudes, et plusieurs des

comportements encouragés par le Code volontaire sont maintenant ancrés au sein de la population.

Les sacs d'empettes ne posent pas non plus de problèmes dans le cycle de récupération et de recyclage. Montréal est doté d'un système de recyclage à la fine pointe dont les taux de participation des citoyens et de capture des sacs usagés sont élevés (82 %). Les systèmes de récupération des sacs de plastique peuvent toujours être améliorés car des nouvelles technologies viennent sur le marché régulièrement. Le mémoire soumis hier par l'entreprise Absotekno introduisait certaines technologies qui existent déjà en Europe pour améliorer la performance des centres de tri. Un des commentaires très pertinents fait lors de cette présentation est que ceux qui proposent le bannissement des sacs d'empettes se réfèrent souvent au modèle californien qui date de 1989 ou il n'y avait aucun système structuré de récupération ni de technologie pour le triage et le recyclage des sacs. Est-ce qu'en 2015, ces villes en Californie prendraient la même décision?

Un autre point majeur sur la récupération et le recyclage des sacs de plastique, est que cette matière recyclée devient une source de plus en plus importante dans la fabrication d'autres produits plastiques. Par exemple, chez Polykar, nous utilisons en partie du plastique recyclé post-consommateur pour fabriquer nos sacs à déchets. Cela nous permet d'avoir la certification EcoLogo et de vendre nos sacs à déchets à un large éventail d'institutions au Canada et aux États Unis, incluant ici même à la Ville de Montréal. Il existe par ailleurs un potentiel énorme de développer des nouveaux produits verts comme du bois synthétique, des dalles de pavage ou des meubles d'extérieur avec du plastique recyclé.



Si le but de bannir les sacs d'empettes est de réduire le nombre de déchets qui se dirigent vers les sites d'enfouissements, nous soumettrions humblement que l'on s'attaque alors au mauvais problème. Les sacs de plastique ne causent pas de problèmes de déchets à Montréal. Ils constituent moins de 1 % du flux de déchets.

Nous tenons aussi à souligner qu'un site d'enfouissement, par définition, est conçu pour être hermétique. On ne veut pas que des liquides et/ou des gaz ne s'échappent de ces sites. Donc, par définition, il ne se passe presque aucune biodégradation dans un site d'enfouissement. Que ce soit, une carotte, un journal ou un sac en plastique, ils seront tous dans le même état intact après des décennies dans un site d'enfouissement. Donc, la suggestion de certains groupes qu'il

faut bannir les sacs d'emplette car il ne se biodégrade pas n'est pas à notre avis un argument qui est utile dans ce débat.

Le Québec, et donc Montreal, a déjà un plan très ambitieux de faire la collecte de toutes les matières organiques et de les rediriger vers des centres de compostage d'ici 2020. Nous estimons que 30-40 pourcent des déchets générés aujourd'hui sont des matières organiques (déchets de cuisine principalement). L'implantation de ce plan aurait un impact majeur dans la réduction des déchets envoyés en site d'enfouissement et nous suggérons que c'est là que nos énergies doivent être mises dans un avenir proche.

Les sacs d'emplettes ne sont pas à usage unique

Une des hypothèses de base qui a mené à cette consultation est que le sac d'emplette est à usage unique. Permettez-nous de suggérer que c'est loin d'être le cas.

Si nous pensons à nos propres habitudes de consommation, individuellement, nous réutilisons les sacs d'emplettes au moins une à deux fois. Soit pour la collecte des rebuts dans la cuisine, pour emmener notre repas au travail, pour les sorties avec le chien, etc....

Dans un sondage effectué par la firme CROP, pour le compte de l'Association canadienne de l'industrie du plastique, 87 % des Montréalais sondés réutilisent leurs sacs de plastique d'une manière ou d'une autre, que ce soit comme sac à lunch (32 %), pour disposer d'ordures ménagères (78 %), afin de ramasser des besoins d'animaux domestiques (15 %) ou autre utilisation (5 %). De plus, 60 % de tous les sacs distribués dans la ville de Montréal sont réutilisés au moins deux fois.

Les sacs d'emplettes ne sont pas à usage unique et les bannir créera à notre avis une demande accrue de sacs en plastique. Si notre épicière ne nous donne plus des sacs d'emplettes, nous devrons en acheter pour nos rebuts domestiques et aussi pour les autres utilisations mentionnées auparavant. Il y aura alors une demande accrue pour des sacs qui sont généralement plus épais. Plusieurs études existent qui démontrent que certains pays (l'Irlande et l'Australie sont des exemples) qui ont banni les sacs d'emplettes ont subi une hausse substantielle de la consommation de plastique.

Le consommateur est le grand perdant dans cette initiative

Nous pensons que le consommateur serait le plus grand perdant d'un éventuel bannissement des sacs d'emplettes.

En fait, il y aurait une augmentation de coûts pour le consommateur (obligé d'acheter des sacs réutilisables, forcé de trouver des alternatives pour la gestion des déchets domestiques et

autres utilisations). De plus, l'achat impulsif du consommateur qui est si important dans cette industrie du détail serait diminué de façon importante.

Alors que nous voulons encourager en tant que société de développer une vie de quartier avec des marchands locaux, nous pensons qu'un éventuel bannissement des sacs dirigera d'avantage les consommateurs vers les méga centres et les marchés à grande surface plutôt que les petits détaillants de quartier.

Le même sondage CROP mentionné plus tôt est très clair. 71% des Montréalais ne veulent pas d'un bannissement des sacs de plastique. La majorité des Montréalais préfère la sensibilisation (55%) pour réduire le nombre de sacs de plastique, plutôt que d'en interdire la distribution (19%). Ils sont 22% à préférer l'ajout de frais supplémentaire pour chaque sac de plastique acheté.

En fait, seuls les marchands seraient gagnants d'un éventuel bannissement des sacs d'emplètes. Ils baisseraient leurs coûts en ne plus ayant à acheter des sacs d'emplètes et auraient des revenus additionnels de la vente de sacs réutilisables, de sacs à déchets, de sacs à lunch, et de sacs pour animaux domestiques. Cependant, à travers des mémoires soumis hier par l'Association des détaillants en alimentation du Québec, du Conseil canadien du commerce du détail, du Conseil québécois du commerce de détail, et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ils se sont majoritairement prononcés contre le bannissement des sacs d'emplètes. C'est un facteur important dont devrait tenir compte la commission.

Les alternatives ont des effets environnementaux qui sont plus néfastes à l'environnement

Si nous utilisons l'analyse de cycle de vie (ACV) comme référence pour déterminer l'impact environnemental des divers options de sacs, même le rapport Chamard fait pour le compte de la Ville de Montreal dit clairement que : « les analyses de cycle de vie étudiées démontrent que le sac en plastique conventionnel présente un meilleur bilan environnemental, principalement axé sur la génération de gaz à effet de serre, que les autres sacs d'emplètes à usage unique, notamment le sac en papier et le sac biodégradable. »

Le sac réutilisable est souvent mentionné comme alternative aux sacs d'emplètes. Il est important pour la commission de savoir que ces sacs ne sont pas fabriqués ici, et qu'ils ne sont en général ni faits de matière recyclées ni recyclables. Plusieurs intervenants hier ont mentionné que ces sacs finiront ultimement dans des sites d'enfouissement plutôt que d'être recyclés.

De plus, une étude du cycle de vie effectuée en 2011 par l'Agence britannique pour l'environnement et intitulée « Une évaluation du cycle de vie des sacs d'épicerie » a comparé les

incidences sur l'environnement de certains sacs réutilisables et l'empreinte écologique du sac de plastique courant (faits en polyéthylène haute densité, PEHD ci-après). ¹

- D'un point de vue environnemental, l'étude britannique a découvert que le sac de plastique courant surpasse toutes les autres options, et ce, même si le sac n'est utilisé qu'une seule fois.
- Pour égaler la performance écologique d'un sac d'emplettes en plastique conventionnel, un sac de coton doit être réutilisé 131 fois.
- Le sac en polyéthylène basse densité (PEBD ci-après) doit être réutilisé quatre fois alors que le sac en polypropylène non tissé doit être réutilisé 11 fois pour égaler la performance écologique d'un sac en plastique utilisé une seule fois.
- Cette étude démontre que les sacs réutilisables doivent être réutilisés plusieurs fois avant d'être considérés comme une option écologique. Cependant, les gens oublient parfois leurs sacs réutilisables.

Quantité de fois qu'un sac réutilisable doit être réutilisé pour égaler la performance écologique d'un sac en plastique conventionnel

Type de sac	Sac en PEHD (utilisation unique)	Sac en PEHD (si 40,3 % sont réutilisés comme sacs-poubelles)	Sac en PEHD (si 100 % sont réutilisés comme sacs-poubelles)	Sac en PEHD (si réutilisé 3 fois)
Sac en plastique	4	2	2	3
Sac en PEBD	4	5	9	12
Sac en polypropylène non tissé	11	14	26	33
Sac en coton	131	173	327	393

En date de janvier 2011, Recyc-Québec estimait qu'il y en avait environ 13,5 millions. Le fait qu'ils ne soient pas recyclables signifie qu'ils s'accumulent dans les sites d'enfouissement.

CONCLUSION

¹ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/291023/scho0711buan-e-e.pdf

Considérant la complexité de la structure municipale de Montréal, nous aimerions rappeler à la commission qu'il sera très difficile de mettre en œuvre un bannissement sans nuire dans une certaine mesure aux détaillants montréalais. Une interdiction des sacs donnerait un avantage concurrentiel aux petits commerces des 15 municipalités défusionnées situées sur l'île et détournera des ventes puisque les consommateurs migreront vers les commerces situés à l'extérieur de Montréal qui offrent des sacs.

En guise de conclusion, nous aimerions guider la discussion vers des solutions constructives:

- Les Montréalais souhaitent que l'approche préconisée pour régler l'enjeu des sacs d'emplètes soit positive et constructive. Plus de la moitié des Montréalais (55 %) croient que la meilleure solution pour réduire le nombre de sacs de plastique dans la ville est de sensibiliser la population à réutiliser les sacs de plastique. Une nouvelle version du Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplètes (version 2.0) serait un excellent départ.
- Nous recommandons avec insistance à la ville de Montréal de former un groupe de travail qui aura le mandat de développer des normes et de trouver une solution au recyclage des sacs réutilisables. Un programme de certification pour les sacs réutilisables distribués au Québec devrait être mis en place.
- L'industrie du recyclage devrait recevoir des incitatifs pour moderniser les technologies dans les centres de tri afin de mieux récupérer les sacs de plastique et en améliorer la pureté.
- Il faut faire la promotion des produits recyclés avec un contenu post consommateur.
- Enfin, il nous faut continuer d'avancer sur les plans provinciaux de collectes des matières organiques vers le compostage pour réduire considérablement les déchets qui se dirigent vers les sites d'enfouissement.

Nous vous remercions encore une fois de l'opportunité de présenter ce mémoire. Nous aimerions avoir l'occasion de travailler conjointement avec vous sur ce dossier.